Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2015/102 /PDG
portant pouvoir de représentation

Le président directeur général

Le Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 portant nomination de M. Bernard BEZEAUD, Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Pouvoir de représentation est donné à M. Emmanuel de LAROCHE, Chef du service de la certification européenne et des actions internationales, à l'effet d'assister, au nom du Président directeur général, aux conseils d'administration et aux assemblées générales de l'agence pour le développement de la coopération internationales dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (ADECIA) et de prendre part aux votes des délibérations inscrites à l'ordre du jour de ces instances.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 21 septembre 2015

Fait à Limoges,
le 21 septembre 2015

Le Président Directeur général par intérim,

Bernard BEZEAUD

GIP ADECIA (original)

Copies :
Président directeur général par intérim
M. Emmanuel de LAROCHE
DFJL
DRH

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010